NOTE D'ORIENTATION CAMPAGNE PSF 2023
-
FEDERATION FRANCAISE DE SURF

INTRODUCTION

Pour la cinquième année consécutive, la FFSurf poursuit sa mission d'attribution des crédits déconcentrés instruits dans le cadre du projet sportif fédéral (PSF) de la FFSurf pour le compte de l'Agence nationale du Sport.

L'Agence nationale du Sport propose cette année quatre objectifs prioritaires dans lesquels la FFSurf doit intégrer des axes prioritaires. Ces quatre objectifs prioritaires sont :

- le développement de la pratique ;
- la promotion du sport santé ;
- le développement de l'éthique et de la citoyenneté ;
- l'accession territoriale au sport de haut niveau.

Toutes les structures affiliées à la FFSurf en 2023 et s'engageant à respecter le contrat d'engagement républicain (décret n°2021-1947 du 31/12/2021) peuvent effectuer une demande de subvention pour la réalisation d'une ou plusieurs des actions thématiques déterminées par la FFSurf, en adéquation avec son projet fédéral (https://www.surfingfrance.com/la-federation/documents-officiels).

Cette note d'orientation a pour objectifs :

- de présenter les axes prioritaires et actions thématiques du PSF déterminés par la FFSurf dans le cadre de son projet fédéral, à partir desquels les structures pourront effectuer une demande de subvention.

- de préciser la démarche administrative pour réaliser cette demande de subvention.

I - LES AXES PRIORITAIRES DU PSF DE LA FFSURF

En collaboration avec l'Agence nationale du Sport, la FFSurf a déterminé 10 axes prioritaires découlant de son projet fédéral, dans lesquels des demandes de subvention pour différentes actions thématiques pourront être réalisées :

A – DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

- 1. Jeunes pratiquants.
- 2. Formations Fédérales.
- 3. Femmes et/ou jeunes filles.
- 4. Public scolaire.
- 5. Jeunes des territoires carencés.
- 6. Personnes en situation de handicap.

B – PROMOTION DU SPORT SANTE

- 7. Personnes atteintes d'Affections de Longue Durée (ALD) et grand public dans le cadre de la prévention primaire.

C – DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

- 8. « Surfeur sauveur ».
- 9. « Surf Communauté ».
- 10. « Eco Surf ».
- 11. « Surf Ethique ».

D – ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU

II - ACTIONS THÉMATIQUES DU PSF DE LA FFSURF

A - DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Axe 1 : LES JEUNES PRATIQUANTS

Objectifs :
Favoriser, au sein des structures associatives, la rédaction d'un projet pédagogique englobant l'ensemble des actions formatives et d'accompagnement des plus jeunes, centré sur l'Ecole de Sport (cellule d'apprentissage du surf au sein du club) :

- Faciliter l'accès à la pratique et développer l'offre de pratique du surf et des disciplines associées dès le plus jeune âge (5 ans) et s'appuyer sur les différents supports pour les catégories jeunes, et particulièrement pour les poussins et benjamins.
- Initier et favoriser la pratique du Stand Up Paddle hors vague pour conquérir de nouveaux territoires.
- Diversifier l'offre de compétitions et favoriser les déplacements (territoires ultra marins).

Publics visés :
Les jeunes pratiquant(e)s.

Actions proposées :
- Actions de développement et de fidélisation des pratiquants les plus jeunes (école de surf associative, animation, stages, passage de niveau, etc…).
- Actions de développement de la pratique des poussins/benjamins (compétitions spécifiques, actions de promotion, etc.…).
- Actions d'offres diversifiées des pratiques et des supports (proposer la discipline la plus adaptée).
- Actions d'offres de pratiques dans de nouveaux environnements : Stand Up paddle hors vague.

Actions spécifiques supplémentaires proposées pour les Comités et/ou Ligues :
- Organiser des rencontres compétitives adaptées pour les plus jeunes jusqu'aux juniors, et pour toutes disciplines. (Festisurf)

Critères de sélection des projets :
Une attention particulière sera portée aux clubs labélisés « Club de Surf ».

Indicateurs d'évaluation : Nombre et qualité des actions mises en place. Nombre et spécificités des jeunes concernés et formés sur les programmes sportifs ou sociaux.

Axe 2 : FORMATIONS FEDERALES

Objectifs :
- Développer la compétence et la connaissance des entraîneurs et des sportifs.
- Sensibiliser au jugement.
- Favoriser l'accès aux métiers du surf.

Publics visés :
Licenciés de la structure / Tout public.

Actions proposées :
- Actions de formation des éducateurs aux différents programmes fédéraux liés au développement des pratiques ou des niveaux de compétitions ne relevant pas du champ du haut niveau.
- Actions de sensibilisation des jeunes adhérent(e)s vers la formation professionnelle/métiers du surf.
- Adhésion au programme jeune juge et actions de sensibilisation des jeunes adhérents(tes) au jugement.
- Adhésion au programme de formation et de développement de l'expertise dans l'entraînement.
- Adhésion au programme de formation et sensibilisation des jeunes adhérent(e)s aux métiers du surf.
- Formations des bénévoles sur l'ensemble des programmes.

Actions spécifiques supplémentaires proposées pour les Comités et/ou Ligues :

- Organisation de sessions de formation pour l'encadrement : formation aux métiers, à l'entraînement (formation continue), jugement, etc.
- Formation des bénévoles à l'ensemble des programmes.

Critères de sélection des projets :
Une attention particulière sera portée aux clubs labélisés « Club de Surf ».

Indicateurs d'évaluation : Nombre et qualité des actions mises en place. Nombre et spécificités des jeunes concernés et formés sur les programmes sportifs ou sociaux.

Axe 3 : FEMMES ET/OU JEUNES FILLES

Objectifs :

Cette thématique doit être un item central du projet pédagogique de la structure et de l'Ecole de Sport.

- Faciliter l'accès à la pratique et développer l'offre de pratique du surf et disciplines associées pour les femmes et s'appuyer sur les différents supports. Favoriser mixité et pratique du Stand Up Paddle.
- Développer la compétence et l'expertise des entraîneuses.
- Favoriser la diversité des supports des différentes disciplines pour les femmes et les jeunes filles.
- Favoriser l'accès aux formations professionnalisantes sportives ou autres.
- Favoriser l'accès aux responsabilités associatives (dirigeant…).

Publics visés :
Public féminin.

Actions proposées :

- Actions de développement de la pratique féminine (actions innovantes et facilitantes).
- Organisation innovante de manifestations/évènements dédiés aux femmes ou faisant la promotion de la mixité et dans l'ensemble des disciplines.
- Action d'adaptation de la pratique à la spécificité du public (nouvelles activités...).
- Action d'accompagnement des femmes vers des formations diplômantes.
- Actions d'intégration des femmes dans la vie associative.

Actions spécifiques supplémentaires proposées pour les Comités et/ou Ligues :

- Actions de formation favorisant la prise de responsabilités par les femmes ou les jeunes filles (fonctions de dirigeantes, encadrement, jugement, etc…).
- Organisation innovante de manifestations dédiées aux femmes ou à la promotion de la mixité.

Critères de sélection des projets :
Une attention particulière sera portée aux projets :

- Dont les actions sont structurantes et s'inscrivent dans la durée.
- Proposant des actions diversifiées et/ou innovantes pour faciliter la venue du public féminin.

Indicateurs d'évaluation : Nombre et qualité des actions mises en place. Nombre et spécificités des jeunes filles et femmes concernées et formées.

Axe 4 : PUBLICS SCOLAIRES

Objectifs :

- Création d'une offre de pratique du Surf et disciplines associées pour les jeunes scolarisés (sur les temps périscolaires et hors scolaires).
- Favoriser la continuité éducative entre l'école et le milieu associatif.
- Favoriser la pratique du Stand Up Paddle hors vagues permettant de conquérir de nouveaux territoires.

Publics visés :
Public mineur scolaire de l'école élémentaire au lycée.

Actions proposées :

- Aide à la création de cycles de pratique du surf sur les temps hors scolaires et/ou périscolaires (mise à disposition de matériel, accompagnement des enseignants).
- Diversifier l'offre de pratique pour les scolaires /favoriser la pratique du Stand Up Paddle hors vagues.
- Organisation innovante de manifestations et/ou faisant la promotion de la mixité dans le sport.

Actions spécifiques supplémentaires proposées pour les Comités et/ou Ligues :

- Formation des enseignant(e)s.
- Soutien à l'organisation de rencontres sportives.

Critères de sélection des projets :
Une attention particulière sera portée aux projets dont les actions :

- Sont diversifiées et/ou innovantes pour faciliter la venue du public scolaire dans l'activité sportive.
- Portent exclusivement sur la création, le lancement de l'action.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des actions mises en place. Nombre et spécificités des scolaires concernés et formés dans ce cadre.

Axe 5 : JEUNES DES TERRITOIRES CARENCÉS (EN LIEN AVEC SURF INSERTION)

Introduction :

Surf Insertion (www.surfinsertion.com) est une association loi 1901 qui propose chaque année à 3 000 jeunes, des quartiers populaires et zones rurales, de toute la France, de participer à un stage leur permettant de s'initier à la pratique du surf, de découvrir les écosystèmes du littoral Aquitain et de participer à des chantiers éco-citoyens en milieu naturel.

L'objectif de l'association : développer l'esprit de solidarité, la coopération et le partage, mais aussi sensibiliser les jeunes à la nécessité de préserver le littoral et d'améliorer l'environnement.

Agréée et affiliée par la FFSurf, elle soutient la fédération dans les domaines de l'insertion.

Objectifs :

- Favoriser la pratique du Surf et disciplines associées dans le cadre des politiques de la ville, et auprès des associations des territoires carencés.
- Développer la compétence et la connaissance des encadrants auprès de ces publics en partenariat avec l'Association Nationale Surf Insertion.
- Favoriser la pratique du Stand Up Paddle hors vagues permettant de conquérir de nouveaux territoires (urbains, ruraux).
- Développer des formations adaptées.

Publics visés :
Les jeunes identifiés des territoires carencés QPV (quartiers de la politique de la ville) et ZRR (zones de revitalisation rurales).

Actions proposées :
- Actions favorisant la pratique des disciplines de la fédération auprès des publics spécifiques. Mise en œuvre d'action permettant la découverte du milieu et des disciplines.
- Actions transversales de découverte du littoral.
- Action de développement de la compétence et la connaissance des encadrants auprès de ces publics cibles en partenariat avec l'Association Nationale Surf Insertion.

Actions spécifiques supplémentaires proposées pour les Comités et/ou Ligues :
- Contractualisation avec l'Association Nationale Surf Insertion pour l'organisation de sessions de formations spécifiques.

Critères de sélection des projets :
Une attention particulière sera portée aux projets :
- Dont les actions sont structurantes et s'inscrivent dans la durée.
- Proposant des actions diversifiées et/ou innovantes pour faciliter la venue du public.
- S'inscrivant dans le label Surf Insertion, en lien avec l'Association Nationale Surf Insertion.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des actions mises en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

Axe 6 : PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (EN LIEN AVEC HANDI SURF)

Introduction :

L'Association Nationale Handi Surf (www.handi-surf.org) est une association loi 1901, ayant pour objet le développement de la pratique du surf, pour les personnes en situation de handicap, par trois biais : la formation des moniteurs de surf à leur accueil et accompagnement, la mise en place d'un programme de labellisation des structures « Handi Surf » et la sensibilisation du grand public.

Agréée et affiliée par la FFSurf, elle a initié et appui maintenant par ses compétences et son expertise le travail de la fédération dans les domaines du handicap « Handi Surf ».

Cette étroite collaboration a permis à la FFSurf d'obtenir une double délégation pour le para sport : para surf (handicap moteur et sensoriel) et para surf adapté (handicap mental et psychique).

Le projet de développement du parasurf de la Fédération Française de Surf, en partenariat avec l'Association Nationale Handi Surf, est présenté en Annexe 1 du présent document.

Objectifs :

- Faciliter l'accès et développer le surf et des disciplines associées auprès des personnes en situation de handicap.
- Développer la compétence et la connaissance des encadrants auprès de ces publics cibles en partenariat avec l'Association Nationale Handi Surf.
- Favoriser l'inclusion dans la structure.

Publics visés :
Les personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique).

Actions proposées :

- Journées promotionnelles et actions de sensibilisation intégrées dans un projet large de développement de la pratique régulière du public en situation de handicap.
- Journée d'inclusion des personnes en situation de handicap dans le club et actions Handi/Valides.
- Compétitions locales, regroupements et développement sportif.
- Formations spécifiques de l'encadrement.
- Actions d'adaptation de l'activité (guides, partenaires d'entrainement...).

Actions spécifiques supplémentaires proposées par les Comités et/ou Ligues :

- Contractualisation avec l'Association Nationale Handi Surf pour l'organisation de sessions de formations spécifiques.

Critères de sélection des projets :
Chaque porteur de projet devra être inscrit et recenser leurs activités dans le Handiguide des Sports (www.handiguide.sports.gouv.fr).

Une attention particulière sera portée aux projets concernant :

- La stratégie générale développée ;
- La nature de l'encadrement ;
- Le matériel spécifique ;
- Le label Handi Surf, en lien avec l'Association Nationale Handi Surf ;
- Les actions devront être strictement réalisées par du personnel (salariés ou bénévoles) ou des prestataires extérieurs, spécifiquement formés dans le cadre des formations fédérales dispensées par la FFSurf et ses associations nationales agrées.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des actions mises en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

B - PROMOTION DU SPORT SANTE

Axe 7 : PERSONNES SOUFFRANT D'AFFECTIONS LONGUE DUREE (ALD) OU LE GRAND PUBLIC DANS LE CADRE DE LA PREVENTION PRIMAIRE (EN LIEN AVEC SURF SANTE)

Introduction :

L'Association Nationale Surf Santé (https://anpss.fr/surf-sante/) est une association loi 1901, ayant pour objet la promotion de la santé et le bien-être par la pratique du surf et de ses disciplines associées pour le public sédentaire, atteint de pathologie chronique ou pour le grand public dans le cadre de la prévention primaire.

Elle œuvre à ouvrir, notamment sur prescription médicale, les activités surf à ce public par trois biais : la formation des moniteurs de surf à leur accueil et accompagnement, la mise en place d'un programme de labellisation des structures « Surf Santé » et la sensibilisation du corps médical et du grand public.

Agréée et affiliée par la FFSurf, elle soutient la fédération dans les domaines de la santé.

Objectifs :

- Contribuer à préserver la santé des citoyens.
- Contribuer à lutter contre les effets de la sédentarité pour les personnes éloignées des pratiques sportives.
- Contribuer à l'utilisation des activités de glisse comme thérapie non médicamenteuse pour les personnes atteintes d'une maladie chronique, avec une facilitation au retour à une pratique « ordinaire ».

Publics visés :

Publics sédentaires / les publics atteints d'une maladie chronique ou d'affection longue durée (ALD).

Actions proposées :

- Mise en place de créneaux spécifiques dans le cadre du sport-santé, bien-être durant lesquels la pratique du surf / du Stand Up Paddle … est adaptée aux capacités, besoins et attentes du public :
 - Public en surpoids.
 - Public senior (plus de 65 ans).
- Mise en place de cycles de remise en forme.
- Mise en place de créneaux spécifiques Surf/Stand Up… sur ordonnance pour des personnes souffrant d'une ALD (cancers, maladies métaboliques…).

Actions spécifiques supplémentaires proposées par les Comités et/ou Ligues :

- Contractualisation avec l'Association Nationale Surf Santé pour l'organisation de sessions de formations spécifiques.

Critères de sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Dont les actions (sport santé bien-être ou sport sur ordonnance) sont spécifiques dans un objectif de sport-santé et s'inscrivent dans la durée.
- Proposant des actions qui se déroulent dans le respect de la règlementation du sport sur prescription médicale (sport sur ordonnance).
- Proposant des actions sport sur ordonnance s'inscrivant dans un projet global s'appuyant sur un réseau (médecins, collectivités…).
- S'inscrivant dans le label Surf Santé, en lien avec l'Association Nationale Surf Santé.

- Les actions devront être strictement réalisées par du personnel (salariés ou bénévoles) ou des prestataires extérieurs, spécifiquement formés dans le cadre des formations fédérales dispensées par la FFSurf et ses associations nationales agréées.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des projets et actions mis en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

C - DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

Axe 8 : SURFEUR SAUVEUR

Objectifs :
- Favoriser les actions de sensibilisation autour de la sécurité en milieu aquatique et la lutte contre les noyades.
- Favoriser les formations autour de la sécurité et des premiers secours.

Publics visés :
Licenciés de la structure / Tout public.

Actions proposées :
- Organisation de sessions de sensibilisation à la sécurité.
- Mise en place d'actions de formation autour des premiers gestes de secours.
- Participation au plan de lutte contre la noyade.
- Participation à la sécurité des plages.

Actions spécifiques supplémentaires proposées par les Comités et/ou Ligues :
- Conception et mise en œuvre d'actions à l'échelle départementale ou régionale.
- Action de formation de l'encadrement.

Critères de sélection des projets :
Les actions devront être strictement réalisées par du personnel (salariés ou bénévoles) ou des prestataires extérieurs, spécifiquement formés dans le cadre des formations fédérales dispensées par la FFSurf.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des projets et actions mis en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

Axe 9 : « SURF COMMUNAUTE »

Objectifs :
- Favoriser l'organisation d'événements et d'animations autour de la plage comme lieu de convivialité.
- Favoriser l'organisation d'événements visant à animer la vie du club ou de l'école.

Publics visés :
Licenciés de la structure / Tout public.

Actions proposées :

- Organisation d'événements visant à animer la vie du club ou de l'école (journées portes ouvertes …).
- Organisation d'animations sur la plage.
- Organisation d'opérations de promotion en partenariat avec les autres usagers de la plage et acteurs locaux (acteurs du tourisme, etc.).

Attention : les projets déposés doivent permettre un levier/perspective de développement pour la structure.

Actions spécifiques supplémentaires proposées par les Comités et/ou Ligues :
- Animation de réseau entre les clubs pour partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Critères de sélection des projets :
Une attention particulière sera portée aux projets structurants.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des projets et actions mis en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

Axe 10 : « ECO SURF »

Objectifs :
- Développer un programme spécifique au sein de la structure.
- Sensibiliser les licenciés à la préservation de l'océan, terrain de jeu des surfeurs, et plans d'eau intérieurs pour le Stand Up Paddle.
- Organiser/Participer à des actions de sensibilisation, de formation, et des actions de terrain.
- Participer à l'inventaire des sites de pratiques en mer et en eau intérieure.
- Développer des actions en partenariat avec des associations environnementales et de protection des océans, lacs et rivières, partenaires de la FFS.

Publics visés :
Licenciés de la structure / Tout public.

Actions proposées :
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et formation : Cycle de l'eau, cycle des déchets, etc.
- Actions d'animation autour de la connaissance de l'écosystème du littoral.

- Mise en œuvre d'actions de terrain de nettoyage des plages, des rives, des lacs. Tout terrain de jeu du surf et disciplines associées.
- Mise en place d'actions visant le recyclage du matériel.

Actions spécifiques supplémentaires proposées par les Comités et/ou Ligues :
- Conception et mise en œuvre d'actions à l'échelle départementale ou régionale.
- Conception de programmes éducatifs et partenariats avec les représentants de l'Education nationale (DSDEN et Rectorat).
- Actions de formation de l'encadrement.

Critères de sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets structurants.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des projets et actions mis en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

Axe 11 : « SURF ETHIQUE »

Objectifs :

- Favoriser la mise en place d'actions de sensibilisation/campagne de prévention autour des dérives du sport (discriminations, violences, etc.).
- Favoriser l'organisation de formations et l'accompagnement des dirigeants et des encadrants sur la thématique de l'éthique.
- Développer l'éthique et la citoyenneté par des formations adaptées auprès des jeunes.

Publics visés :
Licenciés de la structure / Encadrants et dirigeants / Tout public.

Actions proposées :

- Mise en place d'actions de sensibilisation/campagne de prévention autour des dérives du sport (discriminations, violences, etc.).

Actions spécifiques supplémentaires proposées par les Comités et/ou Ligues :

- Mise en place de partenariats avec des associations spécialisées (Colosse aux pieds d'argile).
- Formation et accompagnement des dirigeants et des encadrants.

Critères de sélection des projets :
Une attention particulière sera portée aux projets structurants.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des projets et actions mis en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

D – ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Objectifs :

- Développer des actions de détection et de formation sportive.
- Favoriser la formation sportive et le passage d'un niveau de pratique compétitive, à une pratique plus intensive au sein d'une structure identifiée dans le programme d'accession fédéral.
- Assurer une relève de qualité au sein des équipes nationales.

Publics visés :
Licencié(e)s, compétiteurs(trices) pratiquants une des disciplines reconnues de haut niveau.

Actions proposées :

- Actions sportives : stages, regroupements, déplacements de sélections et campagnes de détection.
- Encadrement : vacations et formations.

- Optimisation de l'entrainement : matériel, prestations de service, prestations paramédicales.
- Action d'accompagnement de la pratique au sein de sections ou structures sportives territoriales du programme d'accession du PPF.
- Favoriser l'émergence de structures d'entraînement sur le temps scolaire.
- Animation de l'ETR (fonctionnement uniquement : organisation de réunions, déplacements des cadres fédéraux etc…).

Critères de sélection des projets :
Seules les structures de niveau territorial du programme d'accession du Projet de Performance Fédérale (PPF), identifiées potentielles Sections d'Excellence Sportive (SES), ainsi que les Equipes Techniques Régionales pourront déposer des demandes.
De plus, les actions devront exclusivement porter sur une des disciplines reconnues de haut niveau.

Liste des structures pour l'année 2023 : voir en Annexe 2 du présent document.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des projets et actions mis en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

III – INFORMATIONS GÉNÉRALES

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Les demandes de subventions sont destinées aux structures affiliées à la FFSurf : clubs, associations nationales, comités départementaux et ligues régionales.

Elles s'effectuent exclusivement par voie dématérialisée via le site internet https://lecompteasso.associations.gouv.fr/, en saisissant le **code 1532** afin d'être dirigé vers les actions de la FFSurf.

Pour créer un compte, s'il s'agit de la première demande de subvention, les structures devront se munir de leur numéro SIRET, leur numéro RNA et leur numéro d'affiliation à la FFSurf (inscrit sur l'intranet fédéral).

Pour vous aider dans votre démarche, des guides d'utilisation sont à votre disposition sur le site internet : https://www.agencedusport.fr/documentations/le-compte-asso.

Les demandes de subventions PSF 2023 devront être effectuées entre le **20/03/2023** et le **23/04/2023** inclus : au-delà de cette date, aucune demande ne sera étudiée.

Au cours du mois de mai, une commission fédérale composée d'un salarié, d'un cadre technique national et d'élu(e)s bénévoles de plusieurs structures affiliées à la FFSurf (de différents territoires géographiques), sera chargée d'étudier les demandes de subventions et de proposer les attributions de subventions à l'Agence nationale du Sport.

Entre les mois de juin et d'aout, l'Agence nationale du Sport déposera sur votre espace du site internet https://lecompteasso.associations.gouv.fr/ la ou les notifications d'accord et de refus aux structures et effectuera le versement des subventions lors du mois d'aout.

RÈGLES DE GESTION

Dans le cadre de la campagne 2023, plusieurs règles de gestion devront être respectées :

- les clubs, associations nationales, comités et ligues de surf peuvent déposer une demande de subvention PSF regroupant au maximum 3 projets d'actions.

- un projet doit concerné une seule des onze thématiques : tout projet concernant plusieurs thématiques ne pourra être étudié.

- le montant de la subvention totale demandée par la structure devra être de 1 500 € minimum (seuil abaissé à 1 000 € minimum pour les structures implantées dans des territoires classifiés ZRR exclusivement (pour savoir si votre structure est situé en territoires classifiés ZRR : https://sig.ville.gouv.fr).

- pour les bénéficiaires dont le montant total de subventions pour le PSF (FFSurf et éventuellement d'autres fédérations) est supérieur à 23 000€, une convention annuelle devra être signée avec l'Agence nationale du Sport.

- le budget prévisionnel de chaque projet doit être équilibré (total dépenses = total recettes).

- la subvention demandée ne doit pas couvrir la totalité des dépenses du projet : un cofinancement est obligatoire via des ressources propres, des partenariats privés, des subventions locales etc...

CONTROLE DU PSF

Il revient à la FFSurf de s'assurer de la réalisation des actions financées et de la bonne utilisation de la subvention au titre du PSF.

À ce titre, les structures bénéficiaires d'une subvention 2022 ont l'obligation de réaliser dans les six mois suivant la fin de la ou des actions (au plus tard le 30 juin 2023) un compte rendu financier de sa ou ses actions subventionnées en se connectant sur son espace du site internet https://lecompteasso.associations.gouv.fr/.

Les comptes rendus seront transmis à la commission PSF afin de valoriser les demandes de subventions PSF 2023.

Les associations subventionnées en 2022, qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en 2023, doivent également réaliser leur compte rendu financier.

CALENDRIER

20 mars – 23 avril 2023 : Dépôt des demandes de subvention PSF 2023

Mai 2023 : Analyse et instruction des dossiers par la commission fédérale.

Fin mai 2023 : Transmission des propositions de financement à l'Agence.

Juin à Aout 2023 : Notification et versement des subventions par l'Agence nationale du Sport.

CONTACT

Salarié en charge du PSF à la FFSurf : Rémi CASTAINGS - remicastaings@surfingfrance.com .

La FFSurf se tient à la disposition de chaque structure pour l'accompagner dans son projet et la réalisation de sa demande de subvention.

ANNEXE 1

PROJET FEDERAL DE DEVELOPPEMENT DU PARASURF
en partenariat avec l'Association Nationale Handi Surf

La stratégie de développement du Parasurf de la Fédération Française de Surf, débutée en 2020, s'articule autour de plusieurs axes prioritaires et inter connectées, afin de mener la discipline vers une démocratisation au niveau national : « pour toutes et tous et partout ».

Les publics visés sont les personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique).

FORMATION :

Développement de la compétence et de la connaissance des encadrants, pour accueillir en inclusion et accompagner les personnes en situation de handicap, par une pédagogie créée et expérimentée depuis 2012, par l'Association Nationale Handi Surf.

1/ Formation des éducateurs de surf : BIF, BPJEPS, BE et BE2 (35h de théorie et 35 heures de pratique)

2/ Formation des élus et bénévoles de club (7h de formation théorique et 7h de formation pratique)

LABELLISATION :

1/ Labelliser les clubs qui accueillent en inclusion des personnes en situation de handicap. Pour assurer une prise en charge optimale des bénéficiaires du programme, quand le handicap se dissout dans l'eau.

2/ Permettre d'identifier les structures professionnalisées à l'accueil des personnes en situation de handicap, protéger et valoriser la méthode Handi Surf. (Labélisation Handi Surf et programme Handi Guide)

NB : la Marque Handi Surf (déposée à l'INPI) identifie et signale les structures, proposant un accueil et des prestations de très haute qualité, répondant aux exigences des personnes en situations de handicap développé par l'Association Nationale Handi Surf. Cette Marque est attribuée uniquement aux clubs et structures professionnelles du surf dont la démarche qualité est reconnue par celle-ci.

DÉVELOPPER :

1/ Promouvoir une expertise reconnue en France et à l'International, en perpétuant le Modèle inclusif d'Handi Surf.

2/ Aider au développement des compétitions para surf et para surf adapté en partenariat avec la Fédération Française de Surf et l'Association Nationale Handi Surf, regroupements et développement sportif.

3/ Développer l'aisance aquatique pour les personnes en situation de handicap, en s'appuyant sur la méthode Handi Surf

4/ Organiser différentes actions tout au long de l'année : sensibilisation, manifestation en inclusion dans les clubs et structures privées.

ENCADRER :

1/ Offrir à une population éloignée de la pratique une chance d'accéder aux différentes activités de la FFSurf dans un environnement privilégié « l'Océan ».

2/ Adapter et assurer une sécurité de la pratique grâce à la professionnalisation des moniteurs (formation Handi Surf).

3/ Détecter et entrainer de nouveaux talents

INCLURE :

1/ Mener des actions pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et la pratique surf.

2/ Participer à changer le regard de la société sur le handicap.

ACCESSION AU HAUT NIVEAU :

La Fédération Française de Surf et son partenaire historique l'Association Nationale Handi Surf souhaitent préparer les échéances sportives à venir, Championnats d'Europe, du Monde et Jeux Paralympiques. Pour cela, plusieurs actions :

Trouver les athlètes de demain :

1/ Présenter le Para Surf auprès de sportifs en situation de handicap

2/ Organiser des journées d'initiations dans les centres de rééducations

3/ Organiser des stages et regroupements nationaux

Former les athlètes de demain :

1/ Fédérer les acteurs du surf français et le milieu du handicap

2/ Elaborer et diffuser des techniques de coaching et d'entrainement via My Coach

3/ Etablir des programmes individuels

4/ Créer un suivi annuel avec des entraineurs référencés

Former les entraineurs de demain :

1/ Création d'un brevet d'entraineur fédéral para surf et para surf adapté

2/ Un entraineur formé dans chaque structure d'entrainement

Créer l'équipe de France de demain :

1/ Equipe médicale, cadres techniques, juges, entraineurs, élus

2/ Fixer des objectifs annuels sur les échéances nationales et internationales

3/ Mise en situation des futurs compétiteurs

4/ Sélectionner les sportifs de l'équipe de France

Une équipe de France Para Surf Ambitieuse :

1/ Organiser des regroupements d'athlètes

2/ Préparer les équipes pour les échéances internationales

3/ Prétendre à des titres mondiaux

4/ Gagner le titre mondial (vice-champion du monde en 2022)

5/ Conserver le titre de meilleure nation Européenne

Objectif Jeux Paralympiques 2028 :

1/ Recherche de partenariat en soutien aux équipes de France Para Surf de la FFSurf

2/ Stratégie fédérale JO 2028 de grande ampleur (soutien ANS performance, poste PO)

3/ Une équipe de France Championne Paralympique Para Surf en 2028

La Fédération Française de Surf se tient à la disposition de toutes ses structures fédérales intéressées et motivées par le développement du parasurf via son salarié en charge du développement du parasurf Johan PONCET : johan.poncet@surfingfrance.com.

ANNEXE 2

LISTE DES STRUCTURES DE NIVEAU TERRITORIAL DU PROGRAMME D'ACCESSION DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

REGIONS	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES		VILLE	STRUCTURE FEDERALE RESPONSABLE
Martinique	Collège	SSS Collège Beauséjour	La Trinité	Ligue Martinique de Surf
	Collège	SSS Collège Aimé Césaire	Basse Pointe	Ligue Martinique de Surf
Normandie	Collège	SSS Collège Lucien Goubert	Flamanville	Cotentin Surf Club
Bretagne	Collège	SSS Collège Notre Dame de la Clarté	Perros Guirec	Perroz Surf School
	Collège	SSS Collège Sainte Jeanne d'Arc	Crozon	Centre Nautique de Crozon Morgat
	Collège	SSS Collège Edouard Quéau	Ploudalmezeau	Sweetspot
	Collège	SSS Collège Victoire Daubié	Plouzané	Minou Surf School
	Collège	SSS Collège Laënnec	Pont l'Abbé	29 Hood Surf Club
	Collège	SSS Collège Ste Anne	Quiberon	Surfing Paradise
	Collège	SES Collège St Jean La Salle	Guidel	West Surf Association
	Lycée	SSS Lycée St Joseph-Bossuet	Lannion	Perroz Surf School
	Lycée	SES Lycée Laënnec	Pont l'Abbé	ESB La Torche
Pays de Loire	Collège	SSS Collège Pierre Garcie Ferrande	St Gilles Croie de Vie	Surfing St Gilles Croix de Vie
	Lycée	SSS Lycée Savary	Mauléon des Sables	Ligue Pays de Loire de Surf
	Collège	SSS Collège les Salières	île de Ré	Surf Club Rétais
Nouvelle Aquitaine	Lycée	SSS Lycée Boucefranc	Bourcefranc	Surfari
	Collège	SSS Collège Jean Cocteau	Lège Cap Ferret	Surf Club Presqu'ile
	Lycée	SSS Lycée Simone Veil	Lège Cap Ferret	Surf Club Presqu'ile
	Collège	SSS Collège Marie Bartette	Arcachon	USCBA
	Collège	SSS Collège de Lacanau	Lacanau	Lacanau Surf Club
	Collège	SSS Collège d'Hourtin	Hourtin	Hourtin Surf Club
	Collège	SES Collège J Rostand	Capbreton	Comité Départemental des Landes de Surf
	Collège	SSS Collège J Rostand	Biarritz	Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques de Surf